

République Française
Département Cher
CHASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2026

Référence
2026_17

L'an 2026 et le 28 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Madelénat, maire.

Objet de la délibération
VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

PRÉSENTS : M. Madelénat, Mr Cousot, Mr Chenu, Mr Werner, Mr Rigaud, Mme Landemaine, Mme Chenu, Mme Binet, Mme Reynes, Mr Souchet

ABSENT EXCUSES : Mme Braun

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

POUVOIRS : Mme Braun à Mme Landemaine

A été nommé(e) secrétaire : Mr Werner

2026_17 – VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Date de la convocation
13/04/2026

Vu le code général des collectivités locales,

Date d'affichage
13/04/2026

Vu les articles 1636 sexies et 1639 A du code général des impôts,
Monsieur le maire propose de baisser les taux votés en 2025 comme suit :

Vote
A la majorité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

- taxe d'habitation :	9.25%
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	29.89%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	27.95 %

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE

Le :

Et

Publication ou notification du :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

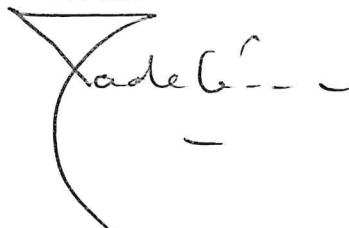
- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le maire et **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme précisé ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre via la plateforme « Démarches simplifiées » l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/04/2026

Le Maire



La secrétaire,

